



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 janvier 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 25 janvier 2021, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'exposé présenté par M. Mankeur Ndiaye, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Chine, de l'Estonie, de la France, de l'Inde, de l'Irlande, du Mexique, de la Norvège, de la Fédération de Russie, de la Tunisie (au nom des trois pays africains membres du Conseil de sécurité – le Kenya, le Niger, et la Tunisie – et de Saint-Vincent-et-les Grenadines), du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence sur « La situation en République centrafricaine », tenue le jeudi 21 janvier 2021. Une déclaration a également été faite par S. E. M^{me} Sylvie Valérie Baipo Temon, Ministre des affaires étrangères et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte de l'exposé et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) Tarek **Ladeb**



Annexe I**Exposé de M. Mankeur Ndiaye, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine**

[Original : français]

Je vous remercie, Monsieur le Président, pour l'opportunité que vous m'offrez de vous rendre compte des récents développements majeurs en République centrafricaine alors que la Cour constitutionnelle, ce 18 janvier, vient de rendre publics les résultats définitifs de l'élection présidentielle du 27 décembre, en validant la réélection du Président sortant, M. Faustin Archange Touadera. Comme le savent déjà les membres du Conseil de sécurité, la situation demeure tendue sur le terrain depuis la vague de violences qui a précédé le premier tour des élections, a émaillé celui-ci et se poursuit, du fait de la nouvelle coalition dénommée Coalition des patriotes pour le changement (CPC), dont les connivences avec certaines personnalités politiques, notamment l'ancien Président François Bozizé, sont désormais établies.

Or, depuis le 3 décembre 2020, date de la validation de la liste définitive des candidats par la Cour constitutionnelle et du rejet par celle-ci de la candidature de l'ancien Président Bozizé, ce dernier a mobilisé des éléments de certains des 14 groupes armés signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, qui se sont regroupés au sein de la CPC avec l'intention avouée, d'abord, d'empêcher la tenue des élections et, récemment, de provoquer la chute du Président Touadera. Cette situation de violence, causée dans les régions par les groupes armés alliés – Unité pour la paix en Centrafrique, Retour, réclamation et réhabilitation, Mouvement patriotique pour la Centrafrique, ainsi que certaines factions du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique et des anti-balaka – contre les populations civiles, les autorités publiques, les forces de défense et de sécurité et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), met à l'épreuve les capacités de la Mission à assurer ses tâches essentielles de protection des populations civiles dans un contexte politico-électoral tendu, exacerbé par des clivages identitaires. C'est pourquoi je remercie le Conseil de son soutien, qui a permis la mise en place rapide du déploiement des troupes et des hélicoptères de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, dans le cadre de la coopération intermissions. Cela a permis de hausser non seulement les capacités de la Mission, mais aussi le moral du personnel qui travaille dans des conditions particulièrement difficiles, surtout avec la maladie à coronavirus (COVID-19). Je lui en suis reconnaissant.

La seule réponse durable aux défis actuels, cependant, est assurément politique. La réélection du Président Touadera, en effet, ne bénéficiera à la nation que si le nouvel exécutif est en mesure d'apaiser les esprits en bâtissant des ponts avec les acteurs politiques de l'opposition, ainsi qu'avec les couches sociales qu'ils représentent. Un gouvernement encore plus intégré sera désirable, avec un remplacement des éléments les plus radicaux par des membres plus impliqués dans la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Par ailleurs, un dialogue renoué avec les éléments des groupes armés qui ont opté pour rejoindre la CPC, mais qui n'ont pas commis de crimes graves, va être fondamental pour cheminer sur un parcours de réconciliation qui puisse stabiliser le pays sans compromettre la recherche de la justice et de la lutte contre l'impunité. Il s'agit donc d'un équilibre, entre justice et paix, vraiment difficile à obtenir, et dont la recherche est au cœur de chaque processus de paix vertueux. Le deuxième anniversaire de la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation devrait sûrement offrir une nouvelle opportunité pour réaffirmer

l'engagement des signataires aux valeurs contenues dans l'Accord, ainsi que pour revitaliser ses mécanismes de mise en œuvre, qui ne pourront atteindre leur potentiel que grâce au plein soutien de tous les acteurs concernés.

Qu'il me soit permis d'appeler l'attention du Conseil sur les défis sécuritaires actuels de la partie nationale que nous appuyons. Les éléments des forces de défense et de sécurité – dont environ 2 600 militaires, issus du recrutement de juillet 2020, n'ayant bénéficié que de deux mois de formation, et environ 1 000 nouveaux gendarmes et policiers – disposent de capacités tactiques limitées et semblent encore peu aguerris au terrain. À cela s'ajoute le manque de moyens logistiques et matériels pour pouvoir mettre en œuvre leurs missions. La résultante est la grande désertion observée lors des premiers assauts des rebelles. Cette situation est aggravée par une faible chaîne de commandement, le manque de sanctions dû à la non-opérationnalité des institutions de contrôle interne au sein des forces de défense et de sécurité, comme l'inspection générale des Forces armées, la justice militaire et le commandement militaire. Les manquements et les violations des droits humains sont fréquents.

Tout en reconnaissant les efforts déployés jusqu'à présent dans la réforme du secteur de la sécurité, il est important que le Gouvernement redouble ses efforts, avec un accompagnement plus coordonné et ciblé de la communauté internationale, pour construire des institutions et une gouvernance durable du secteur de la sécurité, y compris dans la gestion des armements. Un travail sérieux sur le contrôle des frontières doit être aussi entamé. Sans ces accents, l'État ne pourra pas se défendre et le pays aura du mal à se relever. Cela continuera de causer aux populations des traumatismes répétés.

L'analyse des capacités de la Mission en fonction de l'évolution de la situation sécuritaire et de la fiabilité des forces de défense et de sécurité intérieure montre que la CPC va poursuivre ses violences et ses attaques partout où elle pourra, pour attenter à la stabilité des institutions centrafricaines et à l'intégrité du territoire. C'est dire que, si les capacités actuelles de la Mission seront davantage éprouvées, au moment même où, plus que jamais, elle doit veiller à la protection des civils et faciliter la délivrance de l'assistance humanitaire, sérieusement impactée par les dernières vagues de violences et les menaces de la CPC, il faut une stratégie d'aménagement du mandat. Dans cette perspective, une augmentation substantielle des effectifs des composantes en uniforme de la Mission, en l'occurrence la force, la police et l'administration pénitentiaire, devrait lui permettre de maintenir sa posture robuste tout en disposant d'une plus grande mobilité.

À cet égard, considérant la multiplication des violences et l'adoption des embuscades comme mode opératoire par les combattants de la CPC, qui ont causé à ce jour plus de cinq morts parmi les Casques bleus, je vous saurais aussi gré, Monsieur le Président, de la prorogation de deux mois, au moins de la coopération intermission déjà rapidement mise en place grâce au soutien fort du Conseil, à travers le déploiement des troupes et des hélicoptères de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.

La Force fait aujourd'hui face à un changement de paradigme. Les groupes armés appartenant à la CPC s'en prennent volontairement à toute manifestation de l'État, qu'ils soient fonctionnaires à l'instar des préfets ou encore membres des forces de défense et de sécurité. De plus, les pertes récentes dans les rangs de nos casques bleus à Grimari comme à Bangassou montrent désormais la volonté de ces groupes armés de s'attaquer directement à la Mission. Enfin, les difficultés rencontrées par les forces de défense et de sécurité depuis plus d'un mois sont importantes et laissent des zones entières vides de toute représentation de l'État.

Pour faire face à cette nouvelle menace qui pourrait s'installer durablement sur le territoire centrafricain si notre demande n'était pas entendue, la réponse de la Mission et tout particulièrement de la Force se doit d'être franche, nette et robuste. Les troupes actuellement déployées agissent sur un territoire extrêmement vaste et peu fourni en voie de communication. Par ailleurs, la Force ne dispose que de forces de réaction limitées en effectif ne pouvant agir sur l'ensemble du territoire du fait de l'étendue du pays. Enfin, des capacités critiques, telles que des drones, des hélicoptères d'attaque, des capacités de franchissement ou encore des forces spéciales, sont absentes du théâtre d'opérations et obèrent d'autant notre capacité d'action comme de réaction.

La Force a établi, en parallèle des actions de combat en cours, une revue de ses capacités pour lui permettre de répondre dans la durée à cette nouvelle menace qui déstabilise un peu plus le pays. La proposition de génération de forces a été construite, étayée et pesée pour assurer une résolution durable du conflit. Si elles peuvent paraître importantes en première approche, avec 3 000 Casques bleus demandés, ces troupes additionnelles permettront à la Mission de disposer d'un outil robuste et adapté à la menace. Proposition est donc faite de rehausser le plafond des Casques bleus autorisés à 14 650 soldats. Pour plus de détails, voir le document en annexe, intitulé « Force Surge ».

Lors des attaques de la périphérie de Bangui le 13 janvier, comme dans d'autres opérations récentes, la composante Police de la MINUSCA a mobilisé son potentiel au maximum pour accompagner les opérations militaires et réponses civiles. La composante police des Nations Unies, notamment ses unités spéciales, les unités de police constituées, mène des actions robustes proches des modes opératoires militaires pour la protection des civils, mais assure aussi les volets judiciaires et policiers. La police des Nations Unies apporte un soutien à la Cour pénale internationale, à la Cour pénale spéciale et à d'autres juridictions afin de remettre à la justice les présumés auteurs de crimes majeurs. Les demandes des chefs de bureau et de nombreuses entités de la MINUSCA excèdent souvent les capacités de la police des Nations Unies.

En l'absence de perspective d'accroissement des ressources de cette dernière, le seul levier est donc d'améliorer la performance mais aussi de prioriser à l'extrême. La composante police des Nations Unies continue à travailler avec le Siège pour des profils spécialisés aux tâches, mais nous nécessiterons une augmentation du nombre de policiers hors unités constituées et d'unités de police constituées pour pouvoir répondre à toutes les tâches dans tous les bureaux de terrain.

Au regard de l'évolution de la situation et de la mise en détention de présumés combattants, la chaîne pénale se trouve mise à rude épreuve. Tout en souhaitant une accélération des procédures contre les détenus, il faudra trouver une solution à la surpopulation carcérale que viennent aggraver les gardes à vue et les détentions provisoires prolongées. La stratégie de démilitarisation des prisons étant à ses débuts, le renforcement des effectifs des officiers de l'administration pénitentiaire est un besoin réel auquel la Mission devra aider les autorités centrafricaines à répondre.

Je profite de cette occasion pour demander la levée des réserves sur notre soutien logistique aux Forces armées centrafricaines, comme prévu au paragraphe 32 a) iv) de la résolution 2552 (2020), dans le cadre du mandat de la MINUSCA. Actuellement, nous ne pouvons fournir qu'un appui logistique limité au redéploiement progressif d'un nombre limité d'unités des forces armées centrafricaines formées ou certifiées par la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine et d'un nombre restreint de membres agréés et formés des forces de sécurité intérieure, avec qui la MINUSCA conduit des opérations conjointes, notamment des activités de planification conjointe et de coopération tactique, à l'appui des tâches qui lui sont actuellement confiées, entre autres la protection des civils et l'appui aux autorités

nationales en matière de rétablissement et de maintien de la sécurité publique et de l'état de droit. Nous sollicitons du Conseil la capacité, comme cela avait été accordé dans le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, de fournir un soutien logistique adéquat aux forces de sécurité centrafricaines, à savoir à des fins de protection des civils, de restauration et de maintien de la sécurité publique et de l'état de droit, mais aussi pour établir durablement des mécanismes de gouvernance, de commandement et de contrôle, et sécuriser les frontières du pays.

C'est le moment et le lieu de rappeler le contexte sous-régional marqué par la multiplication et la sophistication des réseaux transfrontaliers de la criminalité organisée. C'est pourquoi je suggère que, pour combattre les réseaux criminels et les milices armées transfrontalières impliqués dans le trafic d'armes, dans une transhumance agressive et dans l'exploitation illicite des ressources naturelles, on revitalise les commissions bilatérales, comme prévu au paragraphe 6 de la résolution 2552 (2020), y compris en adoptant des méthodologies novatrices de coopération sécuritaire transfrontalière, telles que l'institution d'un Centre de fusion des renseignements à Goma par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs en novembre 2011, ainsi d'exhorter le Gouvernement à relancer les mécanismes conjoints de sécurité, surveillance et gestion de frontières auxquels la MINUSCA pourra apporter son soutien. Ces éléments sont d'autant plus importants que les pays voisins sont également des facilitateurs de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Sur le plan interne, un soutien technique plus accru à la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre pour la mise en œuvre de son plan d'action national de juillet 2019 pourrait aider à assurer une gestion responsable des armes et munitions du Gouvernement et à contrôler la circulation des armes dans le pays.

En raison de l'austérité budgétaire du pays, le soutien à la restauration de l'autorité de l'État dans le secteur minier, à travers la redynamisation du cadre institutionnel et juridique de la sécurité minière en lien avec le Processus de Kimberley, serait un outil idéal de relance économique. Alors que les groupes armés poursuivent l'exploitation des ressources minières afin de renforcer leurs propres capacités, il est essentiel de mettre en avant et de soutenir la restauration de l'autorité de l'État sur cette activité afin de permettre, d'une part, la réduction de la menace des groupes armés et, d'autre part, une réappropriation des ressources par l'État pour, in fine, conduire à une meilleure redistribution des richesses qui se traduirait par une baisse de la pauvreté. Nous plaidons donc pour un mandat autorisant davantage des ressources pour soutenir les forces de sécurité et de défense nationales à cette fin.

Plus précisément, nous devons réfléchir à la meilleure manière dont la communauté internationale – l'ONU, les partenaires bilatéraux et les acteurs régionaux – pourrait soutenir collectivement le renforcement de la gouvernance et la construction assidue des institutions du pays. La République centrafricaine court un grave risque de recul en matière de sécurité et de consolidation de la paix, ce qui pourrait saper tout ce que le Conseil et les partenaires de la République centrafricaine ont contribué à construire patiemment.

Cependant, pendant cette crise, les Centrafricains et les Centrafricaines ont démontré, par leur comportement courageux, qu'ils ne sont plus disposés à tolérer qu'on utilise la violence pour les priver d'un droit fondamental tel que le droit de vote. En grand nombre, les citoyens et les citoyennes ont bravé la menace des armes et sont allés voter au risque de leur propre intégrité physique, et cela en dépassant les vieux conflits identitaires, si bien que les mêmes groupes armés, qui essaient de maintenir le pays dans cette situation, n'ont pu les juguler. Beaucoup de Centrafricains sont

sortis voter là où ils pouvaient voter, là où les groupes armés ne les ont pas empêchés de le faire.

La résilience et l'engouement dont le peuple a fait preuve durant les élections du 27 décembre dernier encouragent la Mission et toute la communauté internationale à continuer de l'appuyer sur la voie de la réconciliation, de la reconstruction, du dialogue et de l'inclusion, comme stipulé par l'Accord politique pour la paix et la réconciliation. Elle est une voie certainement difficile, mais qui reste la seule et l'unique à même de mener le pays vers une paix durable. Ainsi, j'appelle le Conseil à examiner les mesures les plus appropriées pour garantir une adaptation de la MINUSCA à la nouvelle situation.

Annexe II

Déclaration de M. Zhang Jun, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : chinois]

Je tiens à remercier M. Ndiaye, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine, de son exposé. Je salue également la participation de M^{me} Baipo Temon, Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine, à la présente réunion. Le Conseil de sécurité a convoqué cette réunion publique à la demande du Gouvernement de la République centrafricaine pour s'exprimer d'une voix, ce qui est crucial en vue de maintenir la paix en République centrafricaine.

La situation en République centrafricaine a atteint un tournant décisif. Après avoir surmonté des difficultés pour mener à bien les élections générales, le pays est entré dans une nouvelle phase de développement. Dans le même temps, des menaces pèsent sur la stabilité politique. Les conditions de sécurité restent fragiles, et de nombreux problèmes persistent sur la voie de la stabilité à long terme. À cet égard, je tiens à souligner les points suivants.

Premièrement, nous devons respecter les choix du peuple centrafricain. Le 18 janvier, la Cour constitutionnelle a annoncé les résultats finaux des élections. La Chine félicite le Président Touadera de son élection. Nous estimons qu'avec l'aide de la communauté internationale, le peuple et le Gouvernement centrafricains avanceront à grandes enjambées dans la voie du développement national. La Chine appelle toutes les parties concernées à faire passer les intérêts du pays et de sa population au premier plan, à respecter la décision finale de la Cour constitutionnelle concernant les élections, à appliquer l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, à renoncer à la violence et à régler leurs différends par des moyens pacifiques conformément au cadre juridique national. La Chine salue les efforts que déploient l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale pour stabiliser la situation en République centrafricaine et appuie le renforcement du rôle de ces deux organisations.

Deuxièmement, nous devons aider la République centrafricaine à renforcer ses capacités dans le domaine de la sécurité. Le pays doit accomplir une tâche redoutable – préserver sa souveraineté et sa sécurité nationales tout en garantissant la sécurité de son peuple. La communauté internationale doit appuyer vigoureusement les efforts du Gouvernement centrafricain visant à consolider ses forces de sécurité afin qu'elles assument rapidement la responsabilité principale du maintien de la stabilité et de la gestion des frontières du pays. À la lumière de la situation sur le terrain et de la forte volonté exprimée par le Gouvernement, le Conseil de sécurité doit lever promptement l'embargo sur les armes et créer des conditions plus favorables afin de renforcer les capacités du pays en matière de sécurité et de promouvoir un règlement politique en République centrafricaine.

Troisièmement, nous devons appuyer la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour lui permettre de continuer à s'acquitter efficacement de son mandat. Depuis un certain temps, la MINUSCA joue un rôle critique dans l'appui au Gouvernement légitime de la République centrafricaine et l'organisation d'élections pacifiques. La Chine la félicite de ses efforts. Ces dernières semaines, la MINUSCA a fourni des garanties de sécurité et facilité le transfert de civils centrafricains ou membres des diasporas de plusieurs pays, dont 64 citoyens chinois qui étaient pris au piège d'un conflit.

Je tiens à remercier particulièrement le Représentant spécial, M. Ndiaye, et la MINUSCA. La Chine est favorable au renforcement provisoire des capacités militaires de la Mission sur la base de la coopération entre missions au vu de la situation sur le terrain, afin de garantir que la Mission soit dotée de ressources suffisantes pour s'acquitter de son mandat. Récemment, la MINUSCA a fait l'objet de multiples attaques, qui ont malheureusement provoqué la mort de soldats de la paix burundais, rwandais, gabonais, marocains et d'autres pays. Nous devons enquêter sur ces attaques, déterminer leurs causes en procédant à une analyse approfondie et renforcer concrètement les mesures de sécurité pour garantir la sécurité des soldats de la paix, conformément à la résolution 2518 (2020).

Quatrièmement, nous devons intensifier l'assistance et la coopération au service du développement de la République centrafricaine. La participation active de la population aux élections générales reflète son aspiration au développement national et à une vie heureuse et stable. La communauté internationale doit accroître son aide à la République centrafricaine et appuyer ses efforts visant à prévenir et contrôler la pandémie, à relancer l'économie et à améliorer les moyens de subsistance de la population afin que le développement des infrastructures puisse se poursuivre dès que les conditions de sécurité seront stabilisées. Nous devons également veiller à ce que l'énergie et les ressources se traduisent par le développement – grâce au partage des dividendes de la paix et du développement – à ce que les causes profondes des conflits violents soient progressivement éliminées et à ce que le développement mène à une paix durable.

La République centrafricaine est une bonne amie, une partenaire et une sœur de la Chine en Afrique. La Chine appuie vigoureusement ses efforts visant à maintenir la stabilité et à promouvoir le développement. Dans la mesure de nos moyens, nous avons aidé le pays à lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et à organiser les élections générales. La Chine collaborera avec la communauté internationale pour continuer de contribuer à la paix et au développement en République centrafricaine.

Annexe III

Déclaration de M. Gert Auväärt, Représentant permanent adjoint de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente réunion pour parler de la situation difficile en République centrafricaine. Je remercie également le Représentant spécial, M. Ndiaye, de ses précieuses mises à jour et analyses.

L'Estonie condamne fermement la violence et les attaques perpétrées par les groupes armés au cours des dernières semaines, qui ont causé la mort de civils, de travailleurs humanitaires, de personnels de sécurité et de soldats de la paix des Nations Unies. Ces attaques pourraient constituer des crimes de guerre, et leurs auteurs et instigateurs doivent être traduits en justice. Nous appuyons avec force la réaction rapide et robuste de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) afin de garantir la protection des civils et l'acheminement de l'aide humanitaire.

Je tiens à présenter mes condoléances personnelles pour les soldats de la paix de la MINUSCA qui ont consenti le sacrifice ultime en protégeant la vie des Centrafricains.

En dépit des agissements de plusieurs parties visant à déstabiliser le processus électoral par la violence, le peuple centrafricain s'est rendu aux urnes et recommencera. Sa décision doit être acceptée et respectée par tous les acteurs politiques. Tout différend concernant les résultats des élections doit être réglé par des moyens pacifiques et légaux.

La voie de la violence ne mènera pas à une paix durable. Nous appelons les garants et les facilitateurs à renforcer leur engagement en appuyant l'application effective de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Ceux qui tentent de saper cet accord et le processus électoral démocratique doivent en être tenus pour responsables. Nous tenons à souligner l'importance des initiatives régionales et transfrontières qui contribuent à garantir la stabilité dans le pays et à promouvoir des solutions fondées sur le dialogue politique.

Annexe IV**Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

Je salue tout d'abord la participation de la Ministre des affaires étrangères centrafricaine, et je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, Mankeur Ndiaye, pour son exposé et pour son action à la tête de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Je rends hommage aux sept Casques bleus qui ont perdu la vie depuis le début des violences, en décembre dernier. Je voudrais insister sur trois points.

Tout d'abord, la France condamne avec la plus grande fermeté les violences commises par la Coalition autoproclamée des patriotes pour le changement, soutenue par l'ancien Président Bozizé. Cette coalition attaque non seulement les soldats de la paix et les Forces armées centrafricaines, mais aussi les civils, les personnels humanitaires et les institutions. C'est inacceptable. La France appelle donc toutes les parties à respecter leurs obligations au titre du droit international humanitaire, d'autant que les besoins et le nombre de déplacés ne cessent d'augmenter.

Dans ce contexte, la France exhorte les autorités de la République centrafricaine et les groupes armés à reprendre le dialogue dans les plus brefs délais, avec le soutien des garants que sont l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). De nouvelles sanctions pourraient être adoptées contre ceux qui s'opposent à ce processus.

Tous les acteurs qui ont appelé à la haine et à la violence, qui ont commis des violations des droits de l'homme, du droit international humanitaire et de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et qui ont contribué à la désinformation seront tenus responsables de leurs actes.

La France continuera de soutenir le renforcement de la justice centrafricaine et de la lutte contre l'impunité, comme le fait également l'Union européenne. Nous espérons que la Cour pénale spéciale débutera ses procès en 2021. La Commission vérité, justice, réparation et réconciliation doit, elle aussi, pouvoir démarrer ses activités avec tout l'appui nécessaire et en toute indépendance.

Deuxièmement, la France a pris note de la décision de la Cour constitutionnelle qui confirme la réélection du Président Touadera. Nous appelons toutes les parties à respecter cette décision. Le processus électoral doit se poursuivre jusqu'à son terme, dans le respect du cadre légal et constitutionnel.

Nous avons également pris note de la main tendue par le Président Touadera à l'opposition démocratique lors de son discours à la nation, le 18 janvier. Nous invitons le Gouvernement centrafricain à concrétiser cette annonce dans les meilleurs délais en créant, avec le soutien de la CEEAC, les conditions d'un dialogue inclusif, dans le respect de toutes les sensibilités politiques et des libertés fondamentales, y compris la liberté de la presse.

Comme le Président Macron l'a rappelé, la France restera engagée aux côtés de la République centrafricaine pour contribuer aux efforts de stabilisation du pays. En tant que membre du Conseil, nous nous engageons à apporter à la MINUSCA tous les moyens nécessaires pour poursuivre sa mission difficile. Je tiens à saluer l'attitude remarquable des contingents engagés dans les opérations en cours. Je voudrais rappeler que les attaques contre les soldats de la paix sont constitutives de crimes de guerre. Les responsables devront rendre des comptes.

Je salue également l'action des partenaires internationaux qui apportent une aide à la demande des autorités centrafricaines. Il est capital que l'ensemble des actions des forces militaires légitimes en présence soient coordonnées avec la MINUSCA. Je rappelle à cet égard les opérations réalisées, en soutien de la Mission, mais également des Forces armées centrafricaines, par des aéronefs militaires français.

La France rappelle que l'embargo décidé par le Conseil vise avant tout à prévenir l'afflux en République centrafricaine d'armes qui se retrouveraient entre de mauvaises mains. Sa levée dépendra des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés par le Conseil, à commencer par la gestion des armements et des munitions. En aucun cas, l'embargo ne doit faire obstacle au renforcement des Forces armées centrafricaines, auquel la France apporte tout son soutien. Nous avons bien pris note des préoccupations et des demandes exprimées par les autorités centrafricaines. La France souhaite qu'elles soient examinées avec toute l'attention nécessaire par le Conseil.

Je veux, pour finir, appeler le Gouvernement et tous les acteurs centrafricains à tout faire pour mettre un terme aux hostilités et emprunter la voie de la réconciliation.

Annexe V**Déclaration de M. Ravindra Raguttahalli, Représentant permanent adjoint de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens tout d'abord à remercier M. Mankeur Ndiaye, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine, de son exposé circonstancié sur l'évolution récente de la situation en République centrafricaine et des mesures prises par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour remédier aux problèmes de sécurité dans le pays.

Nous adressons nos condoléances les plus sincères aux familles endeuillées des soldats de la paix du Maroc, du Gabon, du Rwanda et du Burundi qui ont perdu la vie lors des attaques perpétrées en République centrafricaine. Nous souhaitons également un prompt rétablissement aux soldats de la paix blessés. La mort de sept soldats de la paix de la MINUSCA à la suite des attaques coordonnées et simultanées lancées par la coalition des groupes rebelles anti-gouvernementaux illustre de façon tragique la détérioration de la situation sur le terrain. Ces attaques contre des soldats de la paix sont choquantes et inacceptables. Les auteurs de ces attaques odieuses doivent en répondre. Nous appelons les autorités centrafricaines à prendre immédiatement des mesures contre les agresseurs et à les traduire en justice.

La situation en matière de sécurité en République centrafricaine, qui est précaire depuis l'élection présidentielle du mois dernier, est très préoccupante. Il y a eu une dangereuse escalade sur le terrain : la Coalition des patriotes pour le changement – des groupes armés opposés au Président Touadera qui se sont retirés de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, signé au début de l'année 2019 – a lancé des attaques contre la capitale, Bangui, et d'autres villes.

Si l'accord de paix de 2019 et la feuille de route demeurent des bases fondamentales pour aller de l'avant, nous constatons que des parties essentielles de l'accord n'ont pas encore été mises en œuvre et que les violences perpétrées par les rebelles se poursuivent dans tout le pays. Les taxes illégales imposées aux populations locales, le trafic d'or et de diamants et les taxes supplémentaires imposées aux personnes travaillant dans le secteur de l'extraction et de la production de minéraux continuent de rapporter des revenus considérables aux rebelles.

La violence incessante a forcé près de 60 000 personnes à fuir le pays, aggravant une crise des réfugiés déjà terrible. Les écoles et les centres de formation sont toujours fermés en dehors de la capitale, et les élèves et les agriculteurs ne peuvent plus exercer leurs activités en raison de l'insécurité et de la peur ambiantes. Nous déplorons le recrutement d'enfants par la Coalition des patriotes pour le changement, dont certaines informations font état. Nous restons préoccupés par la crise humanitaire, qui ne cesse d'évoluer du fait des attaques des groupes d'opposition, et nous appelons ces groupes à lever le blocus imposé aux villes et à permettre la circulation des fournitures essentielles.

Il ne fait aucun doute que la tenue d'élections démocratiques pour la deuxième fois, le 27 décembre 2020, malgré les difficultés persistantes, est une étape importante en République centrafricaine. Nous félicitons les autorités centrafricaines d'avoir organisé ces élections, avec le soutien des partenaires internationaux et régionaux et de la Mission. Toutefois, les événements récents risquent d'entraver les progrès réalisés au prix d'efforts considérables depuis 2019. Par le passé, des situations post-électorales similaires ont dégénéré en crises graves qui ont touché l'ensemble de la région. Compte tenu de l'instabilité politique et des violences passées, la situation

en République centrafricaine appelle une attention immédiate de la part de la communauté internationale.

Le 18 janvier, la Cour constitutionnelle a validé les résultats et entériné l'issue des élections. Nous appelons tous les groupes de l'opposition, en particulier les signataires de l'accord de paix, à cesser immédiatement les hostilités et à se joindre aux efforts des autorités centrafricaines pour trouver une solution pacifique à la crise actuelle. Il est impératif que toutes les parties prenantes respectent le verdict final rendu par la Cour constitutionnelle de la République centrafricaine et règlent leurs différends au moyen d'un processus pacifique.

Nous saluons la déclaration faite par le Président Touadera qui souligne l'importance de la réconciliation et de la volonté de collaborer avec l'opposition. Les autorités de la République centrafricaine doivent également s'abstenir de prendre toute mesure susceptible d'exacerber les tensions existantes.

L'appui essentiel apporté par la MINUSCA aux forces de sécurité de la République centrafricaine leur a permis de repousser les attaques des groupes d'opposition. Tout en saluant le rôle joué par la MINUSCA, nous réaffirmons qu'il importe que la Mission respecte son mandat conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Nous voulons également souligner l'importance de la coordination entre les forces de sécurité de la République centrafricaine et les pays qui apportent un appui militaire à ces forces pour la coordination de leurs actions avec la MINUSCA.

L'Inde soutient les efforts déployés par l'Union africaine (UA) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), les deux garants de l'accord de paix de 2019, pour désamorcer la crise grâce à des négociations. Les pays ayant une influence sur les acteurs en République centrafricaine doivent également apporter leur appui à l'UA et à la CEEAC. La priorité immédiate et urgente est le rétablissement rapide de la paix et de la stabilité en République centrafricaine.

Annexe VI**Déclaration de M^{me} Geraldine Byrne Nason, Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

Je voudrais d'abord remercier Madame la Ministre d'être avec nous ce matin. Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ndiaye, pour son intervention très éclairante. Je remercie aussi les trois pays africains membres du Conseil de sécurité, ainsi que Saint-Vincent-et-les Grenadines, d'avoir proposé cette réunion opportune du Conseil.

Je voudrais rendre hommage aux sept Casques bleus qui ont perdu la vie depuis le début de la période électorale. J'exprime mes condoléances les plus sincères à leurs familles. L'Irlande condamne dans les termes les plus fermes tout attentat et violence contre les Casques bleus, et nous appelons les autorités de la République centrafricaine à poursuivre en justice leurs auteurs.

Ces élections présentent l'occasion de progrès en République centrafricaine. Nous saluons l'engagement démocratique du peuple centrafricain ainsi que sa détermination à voter, même face à la violence et à l'insécurité. Cette détermination devrait inspirer les autorités, et toutes les parties, à s'engager sincèrement dans le processus électoral et à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour représenter les volontés de la population centrafricaine.

Le travail de la société civile, en particulier des femmes et des dirigeants religieux, a été essentiel dans la facilitation du processus, ce qui démontre que les processus inclusifs sont indispensables pour consolider la paix.

L'Irlande estime que toutes les parties prenantes doivent respecter la décision de la Cour constitutionnelle prise en début de semaine. Nous appelons chacun à répondre aux préoccupations et aux divergences d'opinion de manière pacifique et par le dialogue.

Pour faire avancer le processus, nous demandons au Gouvernement d'engager un dialogue de fond et ouvert avec l'opposition. Nous saluons la déclaration faite par le Président Touadera sur la nécessité d'une réconciliation nationale à la suite des récentes violences, et nous attendons avec impatience de voir cette déclaration étayée par des actions. Nous demandons instamment au Gouvernement de continuer à travailler avec les groupes signataires qui restent attachés à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, et de s'efforcer activement de réintégrer les autres groupes à la discussion.

Nous sommes convaincus que le Conseil doit envoyer un message clair indiquant qu'on ne peut pas laisser les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord politique être anéantis. Nous savons que la pleine participation de toutes les parties prenantes à travers la République centrafricaine, y compris les acteurs politiques, de la société civile et de l'opposition, est essentielle pour garantir la paix. L'Irlande sait aussi, de par sa propre expérience, à quel point il peut être difficile de maintenir les lignes de communication ouvertes, mais nous savons également à quel point elles sont absolument vitales pour l'instauration et le maintien de la paix.

Je tiens également à dire que la reddition de comptes est importante. Le cycle de l'impunité est inextricablement lié au cycle des conflits ; pour chaque cas d'impunité, nous devons rompre le lien si nous voulons qu'il y ait un espoir de stabilité. Nous demandons aux autorités de veiller à ce que les auteurs de violences et d'atteintes

aux droits de l'homme, y compris de celles perpétrées contre les enfants et d'actes de violence sexuelle et fondée sur le genre, aient à répondre pleinement de leurs actes.

Nous restons profondément préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire sur le terrain en République centrafricaine. Il est essentiel que la route reliant le Cameroun à Bangui soit sécurisée afin de permettre l'entrée des marchandises dans le pays. En effet, 60 000 personnes ont fui vers les pays voisins depuis décembre, et nous croyons savoir que des dizaines de milliers d'autres sont déplacées à l'intérieur du pays. Nous appelons toutes les parties à garantir un accès humanitaire complet, sûr, immédiat et sans entrave, conformément au droit international et à la résolution 2552 (2020), et à respecter les principes humanitaires.

Nous saluons le travail de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) dans ces circonstances extrêmement difficiles. Elle a tout simplement été extraordinaire. Nous savons tous que la Mission est sollicitée au-delà de ses capacités. Il est fondamental qu'elle dispose des ressources nécessaires pour respecter sa première priorité, à savoir la protection des civils. La semaine dernière, nous avons entendu comment la contribution essentielle de l'infanterie rwandaise et des unités d'aviation sri-lankaises de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud a permis à la MINUSCA de répondre aux actions de groupes armés. Le Conseil doit veiller à ce que la MINUSCA dispose des ressources nécessaires pour maintenir sa position de force.

Enfin, l'instabilité en République centrafricaine est très préoccupante. Nous sommes tous d'accord sur ce point, et des efforts importants doivent maintenant être déployés pour résoudre cette situation de manière pacifique. Les élections représentent une opportunité importante. Le Conseil, les autorités de la République centrafricaine et toutes les parties prenantes nationales et régionales doivent travailler ensemble pour promouvoir l'avenir pacifique et sûr que le peuple centrafricain mérite tant.

Annexe VII

Déclaration de M^{me} Alicia Buenrostro Massieu, Représentante permanente adjointe du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Le Mexique salue la présence de la Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine. Nous remercions également le Représentant spécial, Mankeur Ndiaye, de son exposé et nous reconnaissons le travail essentiel accompli par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

Le Mexique condamne avec la plus grande fermeté les attaques dont a fait l'objet la Mission et qui ont coûté la vie à sept soldats de la paix depuis décembre et à quatre d'entre eux cette semaine ou depuis un peu plus d'une semaine. Ces actes visant les forces de maintien de la paix peuvent constituer des crimes de guerre, et c'est pourquoi ils doivent faire l'objet d'une enquête et être punis par les autorités compétentes.

Le Mexique prend note de l'arrêt rendu lundi dernier par la Cour constitutionnelle de la République centrafricaine, qui a confirmé les résultats de l'élection présidentielle. Étant donné qu'il s'agit de la juridiction de dernière instance sur cette question, nous invitons tous les acteurs de la vie politique centrafricaine à respecter ces résultats et à se concentrer sur l'élaboration inclusive d'une nouvelle phase de réconciliation nationale, au sein du cadre institutionnel et conformément à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Il est essentiel que les institutions et leurs processus soient préservés afin de démontrer que le cheminement institutionnel peut mener à des résultats.

Dans cet esprit, nous saluons l'appel à la réconciliation lancé par le Président Touadera. Nous espérons qu'il s'accompagnera de mesures concrètes qui permettront à tous les acteurs ayant des intérêts politiques légitimes de participer à la pacification et à la reconstruction du pays. Pour le Mexique, il est fondamental que les femmes, les jeunes et les réfugiés jouent un rôle important dans la prise de décisions afin de construire une paix durable. Nous estimons que le travail de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation peut contribuer à la réalisation de cet objectif, il est donc urgent de lui fournir les moyens nécessaires pour commencer ses activités.

La violence dont nous avons été témoins ces dernières semaines va à l'encontre des intérêts de tous les Centrafricains. Plus de 120 000 personnes ont dû fuir leurs communautés en raison des violences qui ont éclaté depuis les élections, avec les conséquences humanitaires qui en découlent. L'arrivée de réfugiés centrafricains en République démocratique du Congo, au Tchad et au Cameroun, principalement, exerce des pressions supplémentaires sur ces pays et montre que la situation en République centrafricaine risque de déstabiliser la région.

Nous sommes particulièrement préoccupés par les violences systématiques dont sont victimes les femmes et les enfants, notamment les meurtres, les mutilations, l'exploitation, les violences sexuelles et le recrutement forcé. Ces actes sont inacceptables et doivent être punis selon leur gravité.

Le Mexique estime qu'il est essentiel que le Conseil appelle à une coordination urgente entre les organes du système des Nations Unies pour porter assistance aux populations qui ont besoin d'une aide humanitaire et pour garantir la protection de leurs droits. Il faut garantir un accès humanitaire durable et sans entrave. Ce n'est

qu'ainsi que nous pourrions contribuer à contenir, autant que possible, les effets dévastateurs du conflit sur la population civile.

Le Mexique estime que le Conseil doit tenir compte du caractère précaire de la situation politique et des conditions de sécurité et adopter une position unanime et sans équivoque en faveur de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, en dotant la MINUSCA des moyens nécessaires pour s'acquitter de son mandat et protéger son personnel. Cela est d'une importance capitale.

Enfin, nous devons œuvrer de concert pour éliminer les incitations économiques et mettre fin aux flux d'armes qui permettent aux groupes armés de continuer à saper la sécurité et la stabilité en République centrafricaine tant qu'ils tirent profit de l'exploitation illégale des ressources minérales et qu'ils ont accès à des armes par l'intermédiaire des réseaux de trafic régionaux. Dans le cadre d'un dialogue avec les pays voisins, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et l'Union africaine, nous devons réfléchir à la meilleure façon de couper ces deux maux dans leurs racines.

Je ne voudrais pas conclure mon intervention sans présenter nos sincères condoléances aux familles de ceux qui ont perdu la vie dans le cadre des efforts visant à continuer d'appuyer la République centrafricaine.

Annexe VIII**Déclaration de M. Odd-Inge Kvalheim, Représentant permanent adjoint de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais]

Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ndiaye, de son exposé éclairant. Je remercie également les trois pays africains membres du Conseil de sécurité d'avoir maintenu la situation en République centrafricaine au premier rang de nos priorités en demandant la tenue de cette réunion d'information. Qu'il me soit également permis de souhaiter la bienvenue à la Ministre des affaires étrangères Baipo Temon et de la remercier de sa présence parmi nous aujourd'hui.

Je voudrais aborder trois questions aujourd'hui : premièrement, la situation politique et en matière de sécurité ; deuxièmement, l'aggravation de la situation humanitaire ; et, troisièmement, la question des capacités de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

La Norvège est profondément préoccupée par la détérioration rapide des conditions de sécurité en République centrafricaine. L'annonce, lundi, de deux autres victimes, cette fois près de Bangassou, porte à sept le nombre total de Casques bleus tués dans des attaques ennemies depuis le mois de décembre. Cela est absolument inacceptable. Nous condamnons avec la plus grande fermeté toutes les attaques des groupes armés dirigées contre la MINUSCA. Nous présentons nos condoléances aux familles des victimes, à la MINUSCA, ainsi qu'aux Gouvernements et aux peuples rwandais, burundais, gabonais et marocains.

Comme nous venons de l'entendre pendant l'exposé, la Cour constitutionnelle a confirmé les résultats des élections. Nous appelons toutes les parties à respecter la décision de la Cour et à régler par des moyens pacifiques les différends qui subsistent. Les groupes armés doivent immédiatement mettre fin aux hostilités et le dialogue inclusif doit reprendre.

En outre, la participation pleine, égale et véritable des femmes est essentielle à une paix pérenne. Nous encourageons les autorités de la République centrafricaine à mobiliser toutes les parties, y compris l'opposition, pour trouver un moyen de relancer l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Nous demandons à la MINUSCA de continuer de contribuer à créer les conditions propices à la reprise du dialogue.

Nous encourageons le Président Touadera à intensifier ses efforts, en faisant preuve de sagesse politique et en étant un Président pour tous les citoyens du pays. Si je puis me permettre, la Norvège souhaiterait que Madame la Ministre donne davantage d'informations sur la vision du Président Touadera et du Gouvernement pour la paix et le développement démocratique dans le pays.

La détérioration de la situation humanitaire en République centrafricaine est très préoccupante. Selon des informations récentes, au moins 100 000 personnes ont quitté leur foyer en raison de la violence. Depuis nos discussions de la semaine dernière, le nombre de personnes ayant fui vers les pays voisins a doublé, pour atteindre près de 60 000, en plus de 58 000 personnes déplacées à l'intérieur de la République centrafricaine – et ce, dans un pays dont les besoins humanitaires par habitant sont déjà parmi les plus importants au monde. Nous appelons toutes les parties à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour protéger les civils et respecter leurs obligations au titre du droit humanitaire international. Nous appelons également

à un accès humanitaire sûr et sans entrave à toutes les personnes ayant besoin de protection et d'aide humanitaire.

Selon l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine, du Conseil des droits de l'homme, les groupes armés continuent de commettre des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Parmi ces violations, on peut citer l'obstruction des élections. Dans son dernier rapport, l'Expert indépendant fait état de violences généralisées contre les civils ainsi que de recrutement et d'utilisation d'enfants par la soi-disant Coalition des patriotes pour le changement. La Norvège condamne ces violations, en particulier celles qui sont commises contre des enfants. Les violences sexuelles persistantes liées au conflit doivent également cesser.

Nous demandons également qu'il soit mis fin immédiatement aux attaques contre les travailleurs humanitaires. Nous exhortons les autorités de la République centrafricaine à enquêter sur ces crimes et à poursuivre leurs auteurs en justice, et nous appelons la MINUSCA à apporter son appui à cet égard. Le respect du principe de la responsabilité est fondamental pour tout processus de paix durable.

Suite aux récentes informations faisant état de désertions au sein des Forces armées de la République centrafricaine et à la violence extrême de ces dernières semaines, on peut se poser à juste titre des questions sur les capacités de la MINUSCA. La Norvège est prête à discuter, avec les autres membres du Conseil, de ce qu'il convient de faire pour renforcer davantage les capacités de la MINUSCA. La sécurité des soldats de la paix est une priorité absolue, et nous devons mettre en place une bonne configuration de la Mission compte tenu des circonstances actuelles.

Je voudrais conclure mon intervention en saluant les efforts déployés par l'Union africaine et par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale pour promouvoir la paix en République centrafricaine, en partenariat étroit avec l'ONU et la MINUSCA. Je voudrais également exprimer le plein appui de la Norvège au Représentant spécial du Secrétaire général Ndiaye et à la MINUSCA, ainsi que notre profonde gratitude pour les efforts déployés par l'ONU dans ces conditions très difficiles.

Annexe IX**Déclaration de M^{me} Anna Evstigneeva, Représentante permanente adjointe de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, Mankeur Ndiaye, de son exposé. La Russie a toujours appuyé les activités de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Nous voudrions exprimer notre gratitude aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la Mission, et exprimer nos sincères condoléances aux familles des soldats de la paix tués ces dernières semaines, qui étaient originaires du Burundi, du Rwanda, du Gabon et du Maroc. Nous avons tous la responsabilité de prouver que ces sacrifices n'ont pas été vains.

Je me réjouis que S. E. M^{me} Sylvie Valérie Baïpo Temon, Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine, participe à la visioconférence d'aujourd'hui. Nous tenons, à travers elle, à féliciter le Président Faustin Archange Touadera et tout le peuple centrafricain d'avoir su dignement surmonter les difficultés qui ont accompagné les élections de décembre, démontrant une nouvelle fois que les Centrafricains souhaitent que la paix et la stabilité prévalent dans leur pays.

Nous savons que les autorités de Bangui souhaitent que le Conseil adopte une résolution sur la situation actuelle du pays. D'après les autorités de la République centrafricaine, les principales dispositions du texte viseraient notamment à réaffirmer la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la République centrafricaine, ainsi que l'importance des principes de non-ingérence, de bon voisinage et de coopération régionale ; à rappeler c'est aux autorités centrafricaines qu'il incombe au premier chef de protéger la population ; à réaffirmer qu'il importe de restaurer l'autorité de l'État dans tout le pays ; à exprimer l'inquiétude que suscitent la détérioration de la situation politico-militaire et la menace d'un changement violent de gouvernement ; à condamner la tentative de coup d'État menée par l'ancien Président François Bozizé et les violations de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine auxquelles se livre le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique ; à dénoncer les violences et les attaques contre les soldats de la paix et les autres présences étrangères ; à prendre acte de la nécessité d'améliorer les dispositions de sécurité pour les soldats de la paix de la MINUSCA et de renforcer les capacités de la Mission, notamment concernant sa composante aérienne ; à saluer les activités de la MINUSCA, de la Mission d'observation de l'Union africaine en République centrafricaine et des partenaires internationaux de Bangui pour renforcer les capacités des Forces nationales de défense et de sécurité ; à inciter tous les acteurs politiques à respecter le processus démocratique et les résultats définitifs de l'élection, tels que proclamés par la Cour constitutionnelle, et à ne recourir qu'à des moyens de contestation politique qui soient légitimes et démocratiques ; et à lever l'embargo sur les armes lourdes en République centrafricaine, afin de renforcer les capacités des autorités à protéger la population et maîtriser l'insurrection. Nous préconisons que nos collègues au Conseil tiennent dûment compte des idées exprimées par les Centrafricains, d'autant que nombre d'entre elles sont conformes à la résolution 2552 (2020), adoptée le 12 novembre 2020.

Nous condamnons le rôle délétère que jouent, dans le contexte des événements actuels, l'ancien Président de la République centrafricaine, M. Bozizé, dont le nom est inscrit sur la Liste des sanctions du Conseil de sécurité, et les dirigeants de certains groupes armés illégaux, qui ont choisi de faire fi de leurs obligations au titre de

l'Accord politique et de livrer des affrontements armés. L'heure est venue d'envisager de sanctionner les dirigeants des groupes qui ont eu recours à la violence. Dans l'intervalle, la priorité pour nous tous reste bien sûr de faire avancer le processus politique, dans lequel la communauté internationale – Russie comprise –, les acteurs régionaux et internationaux et les soldats de la paix des Nations Unies ont investi des efforts sans précédent.

L'aggravation de la situation entre la fin du mois de décembre 2020 et le début du mois de janvier 2021 a clairement montré qu'il fallait que le régime de sanctions concernant la République centrafricaine soit rapidement adapté à toutes les phases de l'évolution de la situation dans le pays, notamment en partant de la priorité qui consiste à étendre l'autorité centrale à tout le pays et à réprimer l'insurrection. Comme l'ont montré les récents événements, ces groupes, que des parties tierces fournissent en combattants et en armes lourdes, sont souvent mieux dotés en personnel et en armes que l'armée régulière.

En coordination avec d'autres partenaires et avec la MINUSCA, la Russie continuera d'apporter tout l'appui possible aux autorités et au peuple centrafricains. Compte tenu de la dynamique de la situation, de l'aggravation du contexte national observée à l'approche d'élections précédentes, et des souhaits exprimés par les autorités de Bangui, il a été décidé que les instructeurs qui ont été envoyés en République centrafricaine à la fin décembre 2020 resteraient pour l'instant dans le pays. C'est une mesure nécessaire pour améliorer la formation et l'efficacité de l'armée et des forces de l'ordre. La durée du séjour de ces instructeurs sera fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, ainsi que des vues du Gouvernement centrafricain.

Annexe X**Déclaration de M. Tarek Ladeb, Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois États africains membres du Conseil de sécurité, à savoir le Kenya, le Niger et la Tunisie, et de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Avant toute chose, je tiens à remercier M. Mankeur Ndiaye, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé complet, et renouveler notre ferme appui à ses efforts et au rôle fondamental que joue la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour aider les autorités et le peuple centrafricains dans leur quête de paix et de stabilité durables.

Nous réitérons notre plus ferme condamnation des attaques perpétrées par les éléments armés de la Coalition des patriotes pour le changement depuis le début de leur offensive en décembre 2020, attaques qui ont fait plusieurs morts et blessés parmi les soldats de la paix de la MINUSCA. Nous faisons de nouveau part de nos plus sincères condoléances et de notre sympathie aux familles des soldats décédés, ainsi qu'au Bangladesh, au Burundi, au Cameroun, au Gabon, au Maroc, au Rwanda, et à la MINUSCA. Nous appelons les autorités nationales de la République centrafricaine à s'employer rapidement à mener l'enquête et à traduire en justice les auteurs de ces actes odieux. De telles attaques contre des soldats de la paix peuvent être constitutives de crimes de guerre et ne doivent pas rester impunies.

Nous sommes profondément perturbés par la situation sécuritaire instable en République centrafricaine, ainsi que par les efforts de déstabilisation auxquels se livrent en permanence dans tout le pays ces groupes armés et fauteurs de troubles. Nous sommes tout aussi préoccupés par leur recours à la violence pour perturber le processus électoral et faire entrave à la transition politique et démocratique en République centrafricaine.

En outre, ces attaques rebelles de plus en plus fréquentes aggravent sensiblement la situation humanitaire désastreuse du pays, puisque près de 60 000 personnes ont déjà fui les violences. De même, l'escalade de la violence a perturbé l'acheminement d'une aide humanitaire essentielle à près de 2,8 millions de personnes dans le besoin, soit 57 % de la population centrafricaine. La fermeture de la route principale en provenance du Cameroun a affecté l'approvisionnement de Bangui et d'autres régions en produits de base, aggravant encore l'urgence de la situation. Nous exprimons notre profonde inquiétude face à la poursuite du trafic, du commerce et de l'exploitation illicites et de la contrebande des ressources naturelles, ainsi qu'au prélèvement illégal de taxes et de droits de passage, lesquels continuent de financer et d'approvisionner les groupes armés, menaçant plus encore la paix et la stabilité en République centrafricaine. Il est important que le Conseil de sécurité appelle avec force ces groupes armés à mettre un terme à leurs attaques et à tous les actes de violence et d'intimidation qui visent les civils dans tout le pays.

Tout en réaffirmant notre plein appui à la MINUSCA et notre profonde gratitude aux pays qui lui fournissent des contingents et des personnels de police, les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines soulignent également qu'il est crucial de renforcer la Mission en la dotant des capacités permanentes dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat conformément à la résolution 2552 (2020). Nous disons en outre tout notre soutien aux initiatives visant à appuyer les forces de défense et de sécurité de la République centrafricaine, afin de leur permettre de contrôler le territoire.

La réunion d'aujourd'hui a lieu deux jours après que les résultats des élections ont été officiellement validés par la Cour constitutionnelle du pays. Tout en félicitant les autorités de la République centrafricaine d'avoir organisé ces élections dans le respect du calendrier constitutionnel – en dépit des actions déstabilisatrices des groupes armés –, et en remerciant la MINUSCA et les partenaires régionaux de leur assistance à cet égard, nous appelons les acteurs politiques de la République centrafricaine à honorer les résultats des élections et à régler leurs différends post-électorales, quels qu'ils soient, de manière pacifique, conformément aux lois du pays et en saisissant ses institutions compétentes. À ce stade, il est crucial de placer l'intérêt suprême du pays et du peuple centrafricain au-dessus des divergences politiques.

Les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines sont foncièrement convaincus que la tenue de ces élections – les premières depuis la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, en 2019 – est une étape importante de la transition démocratique et du processus de stabilisation du pays. À cet égard, nous réitérons notre ferme conviction : les élections restent le seul moyen légitime d'accéder au pouvoir, et nous saisissons cette occasion pour saluer les citoyens de République centrafricaine qui ont fait la preuve de leur détermination concrète à exercer leur droit de vote, malgré les nombreux obstacles.

Tout en réaffirmant notre solidarité indéfectible et notre soutien total au peuple centrafricain dans les efforts qu'il déploie pour concrétiser ses aspirations légitimes à une paix, à une stabilité et à un développement durables, nous réitérons notre ferme conviction que la réalisation de ces objectifs n'est possible que par la relance du processus de paix. Il n'y a pas d'autre solution. À cet égard, nous rappelons à toutes les parties prenantes les engagements qu'elles ont pris dans le cadre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation de 2019 et exhortons les signataires à honorer pleinement ces engagements, en particulier en ce qui concerne la cessation des hostilités.

Nous appelons le Gouvernement centrafricain et tous les acteurs politiques à favoriser un dialogue politique inclusif, ouvert, constructif et crédible afin de promouvoir la stabilité nationale. Des élections libres et régulières constituent indubitablement un pas important vers la paix et la démocratie, mais elles ne sont pas à elles seules la clef de la sécurité et de la stabilité en République centrafricaine. La route vers une paix et une sécurité durables reste longue. Elle nécessite le lancement d'un processus de réconciliation véritable et mené en profondeur pour rétablir la confiance entre les communautés, mettre en place des institutions étatiques fortes et capables d'exercer un contrôle sur le territoire centrafricain et fournir des services à la population du pays. Elle exige également de s'attaquer aux causes profondes de la violence et de l'instabilité.

Elle requiert en outre un engagement fort de la part de la communauté internationale à aider la République centrafricaine dans ces efforts fondamentaux. À cet égard, nous soulignons l'importance d'être aux côtés de la République centrafricaine et de son peuple en lui apportant l'appui politique et financier dont elle a besoin pour l'aider à sortir de la spirale de la violence et faire en sorte que les progrès réalisés ne soient pas réduits à néant.

Pour terminer, les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines saluent les efforts entrepris par l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), en leur qualité de garants de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, pour trouver une solution à la crise en République centrafricaine. Nous nous félicitons également de la récente nomination par la CEEAC d'un médiateur pour la crise. Nous nourrissons

l'espoir que ces efforts régionaux et sous-régionaux contribueront à faire avancer le processus de paix dans le pays.

Nous réaffirmons également notre appui au rôle de premier plan joué par la MINUSCA dans la promotion de la paix et de la sécurité, principalement par la mise en œuvre de l'Accord politique, et nous félicitons le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUSCA de son engagement sans faille et de ses efforts inlassables dans l'exercice de ses bons offices à l'appui du processus de réconciliation en République centrafricaine, ainsi que de toutes les activités qu'il mène pour rétablir une dynamique pacifique et stable dans la région.

Annexe XI

Déclaration de M. Jonathan Allen, Représentant permanent adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine, Mankeur Ndiaye, de son exposé d'aujourd'hui. Je tiens aussi vivement à saluer la présence de la Ministre des affaires étrangères Baipo Temon. J'ai hâte d'entendre son point de vue et ses réflexions sur la manière dont le pays peut être unifié.

Je voudrais commencer par dire que le Royaume-Uni félicite les Centrafricains de leur détermination à exercer leur droit de vote lors des élections du 27 décembre, malgré les intimidations et les violences auxquelles ils ont été confrontés. Nous condamnons fermement cette montée de la violence des groupes armés au cours des dernières semaines et soulignons la nécessité d'assurer la protection des civils et des travailleurs humanitaires. Nous exhortons toutes les parties à renouveler leur engagement en faveur de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine de 2019 et à en cesser immédiatement les violations.

Le Royaume-Uni remercie, en outre, les femmes et les hommes de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) de leur persévérance face à une telle adversité. Nous exprimons à nouveau nos plus sincères condoléances aux familles et aux gouvernements des sept soldats de la paix qui ont perdu la vie depuis décembre. Toute attaque contre les soldats de la paix des Nations Unies envoyés par le Conseil de sécurité pour servir dans les communautés qui en ont le plus besoin – toute attaque de ce type – est condamnable. Nous demandons que les responsables soient traduits en justice. Nous continuons d'appuyer sans faille le travail de la Mission et sommes prêts à discuter de son renforcement afin de répondre à ses besoins opérationnels.

Suite à la confirmation par la Cour constitutionnelle des résultats de l'élection présidentielle, il incombe désormais à toutes les parties de respecter sa décision. Nous invitons toutes les parties à faire preuve de retenue et à s'abstenir de toute déclaration susceptible de déstabiliser la situation. Il est impératif que tous les acteurs politiques, qu'ils soient partisans du Gouvernement ou de l'opposition, participent à un dialogue pacifique et constructif sur la voie à suivre pour le pays, avec l'appui du Représentant spécial du Secrétaire général et des garants de l'Accord politique de 2019. Les besoins de la population centrafricaine, y compris les milliers de personnes déplacées à la suite de la dernière vague de violence, doivent être prioritaires.

Pour terminer, je voudrais aborder la question de l'embargo sur les armes. Nous avons pris note des points soulevés aujourd'hui. Comme d'autres l'ont souligné, l'embargo sur les armes existe pour empêcher que les armes ne tombent entre de mauvaises mains et n'alimentent la violence des groupes armés. Il n'a pas pour but d'empêcher le Gouvernement d'obtenir le matériel nécessaire à la défense et à la réforme du secteur de la sécurité. Il existe un certain nombre de dérogations permanentes à cette fin. Nous estimons qu'il est important de maintenir ces mesures, en attendant de nouveaux progrès sur les critères clés définis par le Conseil en avril 2019, en particulier en ce qui concerne la gestion des armes.

J'ai salué tout à l'heure la présence de la Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine, dont je sais qu'elle est la prochaine sur la liste des orateurs. Je voudrais saisir cette occasion pour lui poser une question : compte tenu des dérogations permanentes en vigueur pour les forces de sécurité de la République centrafricaine, des procédures de demande de nouvelles dérogations lorsque cela

est nécessaire et du fait qu'à ma connaissance, aucune demande de dérogation sur les armes faite par son gouvernement n'a été rejetée, pourrait-elle nous indiquer clairement si l'embargo sur les armes empêche le Gouvernement ou ses partenaires de sécurité d'agir, et si oui, de quelle manière ?

Annexe XII

Déclaration de M. Rodney Hunter, Coordonnateur politique à la Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine, Mankeur Ndiaye, de son exposé aujourd'hui.

Les États-Unis adressent leurs plus sincères condoléances aux familles des deux soldats de la paix burundais tués le 25 décembre, du soldat de la paix rwandais tué le 13 janvier, du soldat de la paix burundais tué le 15 janvier et des soldats de la paix gabonais et marocain tués dans une embuscade le 18 janvier. Nous exprimons également nos profondes condoléances à la famille du soldat de la paix camerounais décédé le 3 janvier. Chacun de ces décès est une perte terrible pour les proches des victimes, mais pris collectivement, ils sont un affront à tous les États Membres de l'ONU et à l'ensemble du système des Nations Unies. Les attaques contre les soldats de la paix peuvent constituer des crimes de guerre au regard du droit international et répondre aux critères de désignation au titre des sanctions de l'ONU. Elles doivent cesser, et elles doivent cesser maintenant.

Les États-Unis prennent note de la décision rendue lundi par la Cour constitutionnelle. L'élection présidentielle s'est déroulée dans un contexte de perturbations importantes, de nombreux groupes armés et acteurs politiques ayant eu recours à la violence pour tenter de saborder le processus démocratique. Maintenant que la Cour constitutionnelle s'est prononcée sur les contestations en rapport avec le scrutin, nous exhortons toutes les parties à respecter sa décision et à se conformer aux principes démocratiques de bonne gouvernance et d'égalité de traitement pour tous devant la loi. Nous appelons en outre les dirigeants politiques centrafricains à mettre en place un Gouvernement inclusif qui représente et sert tous les Centrafricains, afin de s'attaquer pacifiquement à toute source de tension sous-jacente.

Nous apprécions sincèrement les efforts entrepris ces dernières semaines par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour s'acquitter de son mandat et protéger les civils innocents dans tout le pays, en particulier à Bangui, Bouar et Grimari. Les soldats de la paix de la MINUSCA ont repoussé plusieurs attaques de groupes armés, mettant leur propre sécurité en péril, ce qui reflète parfaitement la contribution que le maintien de la paix peut apporter à la paix et à la sécurité internationales. Ce faisant, la MINUSCA s'est non seulement acquittée avec courage de son mandat de protection des civils, mais elle a contribué également au processus démocratique en République centrafricaine.

Encore une fois, nous notons que les efforts visant à protéger les civils et à appuyer le déroulement pacifique des élections ont provoqué la mort de sept soldats de la paix des Nations Unies en moins de quatre semaines. En dépit de ces efforts, nous regrettons que dans de nombreux cas, les actes des groupes armés aient limité le droit des Centrafricains à voter.

Tout en reconnaissant l'importance du rôle de la MINUSCA dans les opérations de sécurité visant à contrer les attaques des groupes armés, nous devons également reconnaître que nous sommes consternés par les désertions et défections généralisées au sein de l'armée centrafricaine. La même tendance s'est manifestée en 2013 lors de la précédente période de violence, mais nous espérons que les investissements conséquents dans la formation, le matériel et l'appui budgétaire direct réalisés par de nombreux amis du Gouvernement centrafricain auraient changé la donne.

Nous comptons sur le Gouvernement centrafricain pour nous expliquer ce qui n'a pas fonctionné et nous appelons le Bureau de l'Inspecteur général du Ministère de la défense à faire des recommandations pour l'avenir. Nous nous félicitons que le Gouvernement centrafricain ait invité la communauté internationale à participer à cette évaluation, et les États-Unis s'engagent à y jouer un rôle actif. Tous les individus responsables de violations des droits de l'homme doivent être amenés à rendre des comptes.

Les États-Unis réfléchiront soigneusement à la manière dont ils devront calibrer leur appui à l'avenir afin de garantir une meilleure performance et la prise en charge par le Gouvernement centrafricain des tâches administratives de base, notamment le paiement des salaires et le réapprovisionnement des bases opérationnelles avancées.

Nous comprenons que le Gouvernement centrafricain a demandé la convocation de la présente réunion pour aborder la question de la levée, même temporaire, de l'embargo sur les armes. Sur la base des informations récentes faisant état d'affrontements et de la performance de l'armée centrafricaine – ou des Forces armées centrafricaines – les États-Unis s'inquiètent de la capacité des Forces armées à utiliser correctement et à surveiller leurs armes et leur matériel. Nous rappelons au Conseil de sécurité que toutes les demandes d'approvisionnement en armes ont été approuvées, et qu'aucune demande n'est pendante devant le Comité des sanctions.

Nous demeurons également préoccupés par la coordination insuffisante des contingents bilatéraux avec les soldats de la paix de la MINUSCA et les acteurs humanitaires. Si le statu quo persiste, cette mauvaise coordination pourrait limiter gravement l'acheminement d'une aide vitale, miner la capacité de la MINUSCA à s'acquitter pleinement des tâches que lui a confiées le Conseil de sécurité, notamment la protection des civils, et exposer les soldats de la paix et les travailleurs humanitaires à un grave danger.

Nous exhortons tous les acteurs sur le terrain en République centrafricaine à coordonner leur action de manière transparente en fournissant des informations en temps réel à la MINUSCA et aux autres partenaires à Bangui afin de garantir la sûreté et la sécurité de tous les acteurs qui opèrent dans cet environnement complexe.

Nous condamnons les attaques contre les acteurs humanitaires, ainsi que le vol et la destruction de matériel et d'autres ressources qui permettent aux acteurs humanitaires de répondre aux besoins urgents. Nous exhortons toutes les parties à permettre immédiatement l'acheminement d'une aide humanitaire vitale.

Dans le cadre de l'action qu'elles mènent, nous exhortons la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'Union africaine et l'ONU à appeler à la tenue d'un dialogue politique et à responsabiliser les acteurs armés. De toute évidence, les conditions de sécurité en République centrafricaine se sont détériorées durant la période électorale. Nous attendons avec intérêt de collaborer étroitement avec l'ONU et les autres membres du Conseil pour élaborer des solutions plus efficaces avant la prochaine réunion du Conseil de sécurité sur cette question, qui se tiendra en février.

Annexe XIII

Déclaration de M^{me} Nguyen Phuong Tra, Représentante permanente adjointe du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens en premier lieu à saluer la participation de S. E. M^{me} Sylvie Valérie Baipo Temon, Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine, à la présente réunion. Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mankeur Ndiaye, de son exposé instructif.

La République centrafricaine se trouve à un tournant décisif qui revêt une importance capitale pour la paix et la sécurité à long terme dans le pays, ainsi que dans la sous-région. Notre délégation prend note des résultats des élections du 27 décembre 2020, qui ont été confirmés par la Cour constitutionnelle le 18 janvier 2021.

Il est cependant alarmant de voir que le processus politique en cours en République centrafricaine est éclipsé par la violence visant à obstruer les élections et le droit du peuple à décider de son avenir. Nous sommes troublés par l'instabilité des conditions de sécurité dans plusieurs parties du pays, notamment la capitale, Bangui, qui a été la cible d'attaques commises par des éléments armés à plusieurs reprises.

Nous nous joignons à ceux qui ont condamné les violations de l'accord de paix par les groupes armés signataires, ainsi que les attaques contre les civils, les soldats de la paix et les travailleurs humanitaires sur le terrain. Nous sommes préoccupés par le fait que la violence au cours des dernières semaines a déplacé des centaines de milliers de personnes et en a poussé des dizaines de milliers d'autres à chercher refuge dans les pays voisins.

Nous saisissons cette occasion pour présenter nos sincères condoléances au Burundi, au Gabon, au Maroc, au Rwanda, à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et aux familles des soldats de la paix qui ont consenti le sacrifice ultime au nom de la paix. Nous tenons à souligner la nécessité de garantir la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et des travailleurs humanitaires et à rappeler aux parties leurs obligations au regard du droit international humanitaire.

Dans ce contexte, le Viet Nam tient à souligner les points suivants.

Premièrement, nous exhortons toutes les parties concernées à régler leurs différends électoraux par le dialogue et la négociation afin de rétablir la confiance. Tous les différends doivent être réglés de manière pacifique, dans le plein respect des lois et de la Constitution de la République centrafricaine. Nous appelons tous les partis politiques à faire passer au premier plan la volonté du peuple centrafricain, qui désire une période de stabilité et de développement soutenue.

Deuxièmement, notre délégation réitère le rôle capital de l'accord de paix. Nous estimons qu'il représente l'unique moyen viable de régler la crise actuelle en République centrafricaine. Nous exhortons donc les signataires de l'accord à s'abstenir de tout acte qui pourrait aggraver encore la situation et à créer des conditions propices à un dialogue politique constructif.

Troisièmement, l'appui continu de la communauté internationale est indispensable. Le Viet Nam souhaite rendre hommage à tous les partenaires internationaux et régionaux pour leur assistance considérable, notamment l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et les pays voisins.

Nous souhaitons également réitérer notre ferme appui aux travaux de l'ONU, du Représentant spécial et de la MINUSCA en République centrafricaine. Pour s'acquitter de son mandat en application de la résolution 2552 (2020), la MINUSCA a fourni un appui exceptionnel en atténuant les tensions sécuritaires durant le processus électoral et en établissant des contacts avec les parties concernées afin de promouvoir le dialogue.

Enfin, le Viet Nam n'épargnera aucun effort, en collaboration avec les autres membres du Conseil de sécurité, pour aider la République centrafricaine et son peuple à réaliser leurs aspirations à la paix et à la stabilité.

Annexe XIV**Déclaration de S. E. M^{me} Sylvie Valérie Baïpo Temon, Ministre des affaires étrangères et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine**

[Original : français]

Je voudrais avant tout, au nom du peuple et du Gouvernement centrafricains, ainsi qu'en mon nom propre, présenter aux membres du Conseil de sécurité mes vœux les meilleurs, en leur souhaitant santé, bonheur et paix, et une belle et heureuse année 2021. Puisse-t-elle être une année de succès de nos efforts conjugués afin de relever nos défis communs nombreux, tels que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et tout ce qui s'apparente à l'extrémisme violent, à savoir les groupes armés, le terrorisme, les mercenaires.

Qu'il me soit permis de saisir l'occasion à moi offerte pour exprimer mes vifs et sincères félicitations et remerciements au Président du Conseil, l'Ambassadeur Tarek Ladeb, pour sa présidence ainsi que la convocation de la présente réunion publique, m'offrant l'opportunité de présenter au Conseil la situation politique et sécuritaire de mon pays, la République centrafricaine.

Je voudrais, également, adresser toute ma gratitude pour la bienveillante attention dont continue de bénéficier la République centrafricaine de la part de la communauté internationale, ainsi que ma profonde reconnaissance à tous les membres qui ont répondu présents à la convocation de ce jour, preuve qu'ils gardent à cœur la République centrafricaine, malgré leurs multiples engagements et sollicitations.

Qu'il me soit aussi permis de réitérer toute la gratitude et la confiance du peuple et du Gouvernement centrafricains à l'endroit du Secrétaire général, M. António Guterres, pour son engagement soutenu en faveur de la paix et du développement dans le monde, et surtout pour les appuis constants et multiformes en faveur de la République centrafricaine.

La République centrafricaine a jugé qu'il était important que le Conseil de sécurité, en tant qu'organe exécutif de notre organisation internationale qu'est l'ONU, se réunisse afin de faire part de sa position et de ses décisions sur les récents événements en République centrafricaine.

En effet, le Conseil de sécurité, compétent au premier chef sur les questions de paix et de sécurité internationales, porte, selon la Charte des Nations Unies, la responsabilité du « maintien de la paix et de la sécurité » et dispose pour ce faire de pouvoirs spécifiques, tels que les décisions prises sous forme de résolutions ayant force exécutoire, les sanctions internationales et/ou l'intervention militaire.

La République centrafricaine, l'un des États Membres de l'ONU, est confrontée depuis un mois à une agression armée, menée par une rébellion appelée « Coalition des patriotes pour le changement » (CPC), regroupant des ex-Séléka, d'anciens anti-balaka, ainsi que des mercenaires étrangers, qui, sous la direction de l'ancien Président de la République François Bozizé Yangouvonda, tentent de déstabiliser le pays par le recours à la force pour accéder au pouvoir.

De cette menace grave contre la population civile et les institutions démocratiques, il nous est forcé de constater que mon pays, la République centrafricaine, est privé de ses moyens d'exercer son droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, tel que reconnu par la Charte des Nations Unies, ainsi que son devoir, tel que le rappellent toutes les résolutions prises sur la République centrafricaine en leur cinquième alinéa :

« qu'il incombe au premier chef aux autorités de la République centrafricaine de protéger toutes les populations du pays contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité, et rappelant également à cet égard qu'il importe de rétablir l'autorité de l'État dans tout le pays ».

Outre ce cinquième alinéa de toutes les résolutions pertinentes, qui ont force exécutoire, il nous faut souligner que la grave crise militaro-politique déclenchée en décembre 2012 par la coalition rebelle des Séléka, ayant abouti au changement d'un régime démocratique par la force, avait conduit l'ONU, et plus précisément le Conseil de sécurité, à décider, de par les pouvoirs dont il dispose, d'un embargo sur les armes à destination de la République centrafricaine. L'objectif recherché et annoncé était d'empêcher que les groupes armés rivaux, qui ont sanctuarisé des régions entières du pays, et les forces armées nationales désorganisées par la crise puissent accéder à des armes de guerre susceptibles de perpétuer ladite crise et d'entraîner une guerre civile aux conséquences incalculables.

Si l'objectif initial recherché était noble, nous devons nous rendre à l'évidence que cet embargo a fini par affaiblir totalement l'État, qui est donc privé de ses moyens d'assurer la protection de sa population et la défense de l'intégrité de son territoire, et ce, au profit des groupes armés qui continuent, eux, à s'armer et à se ravitailler en armes lourdes.

Cet embargo, même après avoir fait l'objet de quelques allègements – qui, au regard des armes dont disposent les hors-la-loi, sont insignifiants –, continue de peser sur la République centrafricaine, et ce, en dépit du retour à la légalité constitutionnelle en 2016, grâce à la résilience du peuple centrafricain, accompagné par la communauté internationale. Le Gouvernement centrafricain demeure privé de son outil de défense et les forces non gouvernementales sont fortifiées par les renouvellements constants qui fragilisent l'État centrafricain.

Il nous faut reconnaître que l'embargo, qui a été pensé pour être une mesure collective efficace pour écarter les menaces, est à ce jour inefficace, déloyal et contraire aux principes et valeurs défendus par l'ONU, notamment en termes d'égalité et de droits fondamentaux. Pour preuve, il n'a permis ni d'écarter les menaces à la paix que sont les groupes armés, ni de réprimer les actes d'agression de ces derniers.

De fait, il limite les droits fondamentaux de la République centrafricaine, premièrement, sur des sujets de défaut de discipline – défauts auxquels, d'ailleurs, aucun État n'échappe, si l'on en juge par les accusations portées par-ci par-là à l'encontre de certaines forces armées (meurtres avec préméditation, viols, bavures, etc.), nous obligeant à ne pas oublier qu'un militaire reste de faiblesse humaine ; et deuxièmement, sur la non-reconnaissance des nombreuses réformes entreprises depuis le 30 mars 2016 – réformes institutionnelles et structurelles dans le cadre du renforcement de l'état de droit et de la restauration de l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire par les autorités démocratiquement élues.

En plus de contribuer à la prolifération des armes lourdes au sein des groupes armés, il nous oblige à conclure que les pouvoirs dont dispose notre organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité n'ont point été conçus pour établir la paix, à laquelle aspirent les populations du monde en général et de la Centrafrique en particulier, mais uniquement pour maintenir la paix. Or maintenir la paix présuppose d'avoir, préalablement, trouvé une solution au conflit. D'où l'impérieuse nécessité de contraindre ou sanctionner non pas un État souverain et légitime, mais les forces non gouvernementales et donc non légitimes.

En dépit des menaces et des tentatives de déstabilisation, la République centrafricaine est restée constante et en respect de ses engagements, soucieuse de maintenir l'élan observé dans la préservation des acquis démocratiques et dans le

respect de la Loi fondamentale. L'année 2020 a été marquée par le renouvellement du contrat social entre le peuple centrafricain et ses dirigeants, notamment par l'organisation et la tenue des élections présidentielle et législatives. De ce fait, la situation politique a été marquée par l'organisation et la tenue d'élections groupées le 27 décembre 2020.

Nous avons, depuis la signature le 6 février 2019 de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine entre le Gouvernement et les 14 groupes armés, franchi une étape majeure après plusieurs négociations et avec l'appui de la communauté internationale.

Le Gouvernement centrafricain a fait preuve de bonne volonté dans l'application des principales dispositions dudit Accord, et de détermination à sortir de la crise, par la mise en place des mécanismes de suivi de l'Accord ; la formation d'un Gouvernement inclusif avec le parachèvement de toutes les réformes politiques, dont la mise en place d'une commission inclusive comprenant les représentants des parties signataires ; la création de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation ; l'adoption des lois relatives aux partis politiques et au statut de l'opposition ; la loi sur la décentralisation ; la loi fixant le régime de pension accordée aux anciens Présidents de la République ; la mise en place des unités spéciales mixtes de sécurité ; le démarrage du processus de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement ; l'adoption de la loi portant sur le régime général des armes en République centrafricaine ; l'adoption de la loi relative aux circonscriptions administratives ; le retour des réfugiés, le redéploiement de l'administration et la restauration de l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire.

En ce qui concerne le processus électoral, le Gouvernement a mobilisé l'administration et les autres parties prenantes avec l'appui de la communauté internationale pour que les élections présidentielle et législatives soient inclusives, libres, crédibles, pacifiques, transparentes et apaisées, et ce, dans le respect des délais constitutionnels.

Malgré cette bonne volonté du Gouvernement et la décision de la Cour constitutionnelle rejetant une proposition de loi parlementaire en vue du report des élections pour cause de force majeure résultant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et du contexte sécuritaire, les partis politiques de l'opposition, réunis dans la Coalition de l'opposition démocratique 2020 (COD 20-20), ont multiplié les manœuvres politiciennes visant à obtenir le report des échéances électorales et l'instauration d'un régime d'exception, la Transition politique. Ces acteurs politiques n'ont pas voulu adhérer au processus depuis le déclenchement des opérations électorales, cherchant par tous les moyens à empêcher sa bonne tenue, pourtant gage de la sortie définitive de la crise et du développement de la République centrafricaine.

C'est ainsi qu'à la suite de la publication de la liste définitive des candidats par la Cour constitutionnelle et de l'invalidation de sa candidature à l'élection présidentielle pour causes d'inéligibilité prévues par la Constitution, l'ancien Président de la République François Bozizé Yangouvonda, Président à ce jour de la COD 20-20, a déclenché des hostilités à travers sa rébellion dénommée Coalition des patriotes pour le changement.

Après moult déclarations contradictoires, rejetant la décision de la Cour constitutionnelle, puis l'acceptant par dépit, il a demandé aux militants de sa formation politique, le Kwa na Kwa, de voter en faveur du candidat de la formation politique Union pour le renouveau centrafricain, Anicet Georges Dologuélé, membre également de la COD 20-20, avec qui il a signé un pacte avant de se rétracter et de privilégier la voie de la rébellion.

Soutenue par la COD 20-20 qui en constitue l'aile politique, la rébellion ainsi constituée par les groupes armés les plus actifs sur le théâtre des violences, à savoir l'Unité pour la paix en Centrafrique d'Ali Darassa, le Mouvement patriotique pour la Centrafrique de Mahamat Alkatim, le mouvement Retour, réclamation et réhabilitation (3R) d'Abass Sidiki, le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique de Noureldine Adam et les anti-balaka (ailes Ngaïssona et Mokom), a décidé de mettre fin au processus électoral, de stopper l'ancrage démocratique du pays, de déstabiliser les institutions républicaines, d'installer un régime antidémocratique et de rendre le pays ingouvernable.

La rébellion s'est lancée dans une vague de violences dans plusieurs villes de l'est, de l'ouest, du centre, du nord et du sud, obligeant une fois de plus les populations victimes à se déplacer et empêchant les électeurs de ces localités d'exercer leur devoir civique le jour du scrutin le 27 décembre 2020, en violation des droits inhérents à la dignité humaine universellement reconnus, qui sont consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme en son article 21 qui dispose que

« Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis. [...] La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote ».

L'article 25 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques dispose également que tout citoyen a le droit de voter et d'être élu, au cours d'élections périodiques, honnêtes, au suffrage universel et égal et au scrutin secret, assurant l'expression libre de la volonté des électeurs.

La Constitution de la République centrafricaine du 30 mars 2016, enfin, dispose en son article 19 que la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par voie référendum ou par ses représentants, et que tout citoyen a le droit de voter.

Malgré la persistance de ces violences, les populations se sont massivement rendues dans les bureaux de vote pour exercer leur devoir civique et faire valoir leurs droits. L'issue de ce premier scrutin a donné lieu à la proclamation, le lundi 18 janvier 2021, des résultats définitifs par la Cour constitutionnelle, validant la réélection du Président sortant, le professeur Faustin Archange Touadera, avec 53,16 % des suffrages valablement exprimés.

C'est ici le lieu de féliciter la belle leçon de démocratie offerte par le peuple centrafricain qui a fait preuve de courage pour braver les ennemis de la paix, et aussi de remercier les garants et facilitateurs, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), l'Union européenne, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), ainsi que les autres facilitateurs pour leurs appuis inlassables en faveur de la mise en œuvre effective de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, tout en sollicitant du Conseil de sécurité non seulement la condamnation ferme de cette rébellion et de tous ces acteurs politiques complices, mais aussi la décision de la mise en place d'une commission d'enquête internationale afin que soit mis en exergue les artifices et acteurs de ce complot entretenant la violence, l'insécurité et le recours à la force comme voie d'accession au pouvoir.

Il me paraît inconvenant, en cette période de pandémie et étant donné nos efforts conjugués pour que soit entamé la trajectoire de la paix, que les groupes armés persistent à multiplier les violences et les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Les assauts répétés perpétrés par les membres de la Coalition des patriotes pour le changement sur les paisibles populations

centrafricaines, les forces de défense et de sécurité, les Casques bleus et le personnel humanitaire sont inacceptables et ne peuvent nous laisser et laisser les représentants des États membres du Conseil de sécurité simples spectateurs.

Le non-respect des engagements contenus dans l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine du 6 février 2019 par certains groupes armés, leur non-adhésion au processus de démobilisation, désarmement, réintégration et rapatriement, leurs violations incessantes des termes de l'accord dont ils sont signataires et la non-application de l'article 35 dudit accord, qui prévoit de sanctionner en cas de violations, ont pour conséquence le contexte actuel.

À cela, il nous faut ajouter le déséquilibre dans le rapport de force entre les Casques bleus et les groupes armés, qui fait que beaucoup de soldats de la paix tombent sous les balles des rebelles. Nous dénombrons malheureusement la mort d'au moins sept valeureux hommes de paix en moins de trois semaines. Ils ont péri sous les balles de la rébellion de la Coalition des patriotes pour le changement. .

Ce déséquilibre est causé par le fait que les forces des Nations Unies, qui bien que dotées d'un mandat robuste pour assurer la sécurité de la population civile, auquel a été ajoutée la résolution 2552 (2020) relative au rôle dévolu à la MINUSCA dans le cadre de la sécurisation du processus électoral en République centrafricaine, ne disposent pas de moyens et d'armes en nombre suffisant et aussi sophistiqués que les groupes armés de la rébellion de la Coalition des patriotes pour le changement.

La MINUSCA, à qui j'adresse mes félicitations et sincères remerciements, au nom du Gouvernement et du peuple centrafricains, pour la bravoure de ses hommes sur le terrain, qui déploie tous les efforts nécessaires pour apporter dans la mesure du possible soutien aux Forces armées centrafricaines, et aussi pour la détermination du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUSCA, M. Mankeur Ndiaye, a mené à bien la mission qui lui a été dévolue.

Je voudrais ici encourager la MINUSCA à rester ferme et constante dans ses efforts, et aussi alerter le Conseil de sécurité sur le fait que la MINUSCA reste confrontée à certaines réalités du terrain.

La complexité de la situation et la fragilisation du contexte sécuritaire font que le processus électoral en cours est menacé par l'occupation d'une partie du territoire national par les groupes armés, et les attaques successives visant des institutions étatiques ainsi que des organisations humanitaires.

Il y a lieu et temps de prendre des décisions fortes, à l'instar de celle qui a été prise le 5 décembre 2013 pour sanctionner les forces nationales de la République centrafricaine d'un embargo sur les armes, les privant ainsi, au profit des forces négatives, de leur droit et devoir le plus ultime de défendre la population et son territoire. Il me plaît de rappeler que ce devoir leur est réitéré de manière systématique dans les résolutions adoptées ici.

Il y a lieu également de prendre des mesures collectives et efficaces pour réellement écarter les menaces à la paix, réprimer tout acte d'agression, réprimer l'extrémisme violent et les actes criminels commis sur les populations civiles, ainsi que la prédation sur les ressources naturelles du pays, cela conformément aux principes de justice et de droit, et bien entendu en adéquation avec la situation sécuritaire et humanitaire alarmante que vivent les populations civiles du fait de la multiplication des groupes armés et de l'impuissance des forces de défense et de sécurité à protéger lesdites populations contre des exactions d'une extrême cruauté.

Pour ce faire, et afin de ne plus persister à adresser un message d'impunité encourageant les groupes armés, conscients de la limitation faite aux forces nationales et qui continuent à agir sans vergogne, nous demandons de manière légitime la levée

totale de l'embargo sur les armes lourdes à destination de la République centrafricaine afin de permettre aux autorités centrafricaines démocratiquement élues d'assurer la protection des populations et la défense de l'intégrité de leur territoire.

Cette demande est plus que légitime, car c'est à l'armée centrafricaine d'être en avant-garde afin de remplir ses missions régaliennes. Le déficit en équipements des Forces armées centrafricaines est à combler afin de rééquilibrer le rapport de force avec les groupes armés, qui détiennent des armes lourdes telles que des mortiers, des armes antiaériennes, des mines antipersonnel, des lance-roquettes, et la liste est longue.

Le Gouvernement, soucieux de renforcer la sécurisation du processus électoral, s'est assigné comme objectif prioritaire l'activation de certains engagements bilatéraux et internationaux en accord avec certains pays amis et frères, à qui j'adresse mes sincères remerciements et la reconnaissance du Gouvernement et du peuple centrafricains. Ces accords et engagements bilatéraux, notamment dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité, visent à permettre la reconstruction des Forces armées centrafricaines et des forces de sécurité intérieure de manière professionnelle, républicaine, inclusive et capable d'assurer la protection des personnes et des biens afin de faire face à toutes formes de menaces contre la nation.

Un grand pas vient à nouveau d'être franchi en République centrafricaine par l'organisation des élections du 27 décembre 2020 en dépit de la situation politique et sécuritaire, sans oublier les obstacles qui se sont dressés tout au long de ce processus électoral. Des avancées ont été enregistrées, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité, du Programme national de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement, ainsi que de la gestion des armes et des munitions.

Et de nombreux défis restent à surmonter, notamment liés à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine : la mobilisation des ressources, qui fait face à la persistance des foyers de tension, la mise en œuvre effective du programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement, la prédation économique par certains groupes armés, et l'application de la loi sur le régime général des armes classiques, leurs munitions et leurs composantes.

La République centrafricaine continue son plaidoyer à l'endroit de tous ses partenaires, en particulier l'ONU et le G5+ – composé de la France, de la Fédération de Russie, des États-Unis, de l'ONU, de l'Union européenne, de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Banque mondiale – afin que soit poursuivie l'œuvre déjà entreprise pour la consolidation de la paix et la promotion d'une culture de dialogue et de paix universelle, gage de tout développement.

Je conclus mes propos en rappelant à tous les pays amis et aux États Membres ici présents de soutenir le plaidoyer de la République centrafricaine pour la levée totale de l'embargo sur les armes afin que les forces centrafricaines retrouvent leurs capacités opérationnelles aux côtés de leurs frères d'armes pour mettre fin à la politique de terreur, de paralysie du pays et d'asphyxie de l'économie nationale afin de redonner confiance au peuple centrafricain face à la montée de l'extrémisme violent, de la criminalité transfrontalière et d'autres formes de violence inouïe.

Je suis convaincue que le Conseil ne restera pas insensible à cet appel légitime, pour lequel l'opinion nationale est en haleine, attentive et impatiente de voir les axes et actions qui seront posés afin de renouveler leur confiance en nos organisations, qui sont censées défendre leurs droits et non les exposer et les contraindre à la violence.

Je fonde l'espoir que la communauté internationale restera mobilisée dans cet élan de solidarité internationale aux côtés du peuple et du Gouvernement centrafricains pour continuer à les appuyer pour le relèvement du pays.
